

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 22
votant : 27
en exercice : 27

L'an deux mille huit

le mardi 29 avril

Le Conseil Municipal de SIGEAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 23 avril 2008.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Liliane KHLOUDEEFF ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Gilles DANJARD ; Bernadette BRUIN ; Constantino MUNOZ ; Claude GINIES ; Corinne ROBERT ; Fabrice MARTINEZ ; Jérôme JURADO ; Christophe CATHALA ; Conception BAUDOIN ; Béatrice ARMANGUE ; Jacques MOURRUT ; Brigitte CAVERIVIERE ; Zina VIARD ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Ida FERRERES par Roger COMBES ; Nadine TOLEDO par Bernadette BRUIN ; Brigitte CARBOU par Nadine SANJUAN ; Didier MILHAU par Brigitte CAVERIVIERE ; Michel JAMMES par Zina VIARD (sauf point II).

Madame Agnès BARADON a été nommée secrétaire.

En début de séance, Monsieur Le Maire tient à saluer l'élection de Roger MIALHE, 1^{er} Adjoint, à la présidence de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée.

Le conseil approuve ensuite le compte-rendu de la séance du 07 avril dernier.

Serge LALLEMAND relève une erreur de date lors de son intervention sur la taxe professionnelle (lire 2007 et non 2002).

Jacques MOURRUT estime que le vote des délégués au C.C.A.S. n'est pas légal.

Roger COMBES répond que si tel était le cas un nouveau vote pourrait intervenir.

I FISCALITE : Taux communaux 2008.

R. COMBES propose pour 2008 de reconduire les taux suivants :

- | | |
|---|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 14,65 % |
| ▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties | 23,58 % |
| ▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 81,87 % |
| ▪ Taxe professionnelle | 14,48 % |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux actuels pour 2008.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND, M. CAMICCI, s'abstiennent.

Remarque :

- *N. TOLEDO et I. FERRRES prennent part au conseil à partir du point II*
- *M. JAMMES n'est pas représenté au point II.*

II FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2008 / Budget Général M.14.

R. MIAILHE présente le projet de budget pour l'exercice 2008.

Ce budget s'équilibre, pour la section de fonctionnement, à la somme de 5 161 967 €.

Les charges à caractère général, nécessaires pour assurer le fonctionnement des différents services, représentent près de 19 % des dépenses.

Les charges de personnel dépassent les 2 000 000 €.

Le virement à la section d'investissement, qui est de 1 090 000 €, représente plus de 21 % du montant total des dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 65, constitué notamment des indemnités des élus et des diverses subventions, la somme totale de 647 735 € représente près de 13 % de la dépense globale.

Les intérêts d'emprunts à rembourser dans l'année génèrent une prévision de 168 700 €.

Pour la section d'investissement, l'équilibre entre recettes et dépenses s'établit à la somme de :

2 911 120,20 €

Les dépenses :

La prévision de remboursement de capital d'emprunt est de 520 000 €.

Le chapitre 2313 / « Travaux bâtiments » est en hausse de 42 % par rapport à 2007.

Pour les travaux sur la voirie communale, le montant global proposé au chapitre 2315 est de 1 667 919,32 € et représente plus de 57 % des dépenses d'investissement.

Les recettes :

Elles sont essentiellement constituées :

- | | |
|--|----------------|
| - du virement de la section de fonctionnement : | 1 090 000,00 € |
| - de l'excédent de fonctionnement du budget 2007 : | 855 038,72 € |
| - de la prévision d'emprunt : | 300 000,00 € |

S. LALLEMAND intervient sur la fiscalité, qualifiant de courage et d'inconscience la décision de ne pas augmenter les taux.

Il estime qu'il n'y a pas assez d'action sur les charges de fonctionnement. Selon lui, la prévision d'augmentation de 10,60 % des charges de personnel représente une anomalie alors qu'il attendait 7 %.

Il constate que le virement vers la section d'investissement est en diminution par rapport à 2007.

S. LALLEMAND dit que ce budget est dangereux et catastrophique et qu'il ne souhaite pas être accusé de « complicité passive de banqueroute ».

J. MOURRUT estime que ce budget manque d'ambition et il souhaite que le vote se fasse par section.

Il constate une prévision de 10 000 € à l'article « honoraires » et souhaite connaître l'état des dossiers traités par les avocats. Il relève que le montant prévu pour les indemnités d'élus comprend une partie pour les élus sortants et une partie pour la nouvelle équipe.

Il estime que le virement de la section de fonctionnement est en chute brutale et ne constitue pas un bon signe.

Il indique que 4 000 € manqueraient au montant des subventions aux associations.

Il souhaite des précisions sur la somme de 28 000 € prévue à l'article 6459 (recettes).

Il revient également sur l'acquisition de l'immeuble, situé Rue de la Mairie, par l'ancien conseil, et inscrite au budget 2008.

Il fait remarquer la faute grossière de l'ancienne équipe de ne pas avoir prévu des acquisitions de terrains et de bâtiments.

R. MIAILHE propose ensuite de passer au vote.

Le conseil donne son accord pour ce budget général 2008.

S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU et Z. VIARD s'abstiennent.

III FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2008 / Budget Eau / Assainissement M.49.

R. MIAILHE présente le projet de ce budget Eau / Assainissement pour 2008.

La section de fonctionnement s'équilibre à 260 022,47 €. Les recettes sont abondées par l'excédent de l'exercice 2007 et les produits de la surtaxe communale.

Pour l'investissement, le montant global de 5 323 944,17 € est du en majeure partie aux crédits nécessaires à la construction de la station d'épuration.

La fin du chantier est prévue vers le mois de juin 2009. En recettes, un emprunt de 700 000 € est proposé et permet la prévision des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable.

J. MOURRUT indique que ce budget est le premier sans contribution de la C.G.E. et il réitère sa demande de renouvellement de partenariat avec la compagnie fermière.

R. MIAILHE précise que Véolia-Eau a déjà été contacté dans ce sens. Il insiste sur la nécessité du projet de sécurisation du réseau d'eau potable,

nécessaire pour démontrer au représentant de l'Etat la ferme volonté de la commune sur ce dossier. Il rappelle qu'à ce jour les projets de constructions nouvelles sont bloqués par les services de l'Etat.

R. COMBES confirme la volonté de la commune de démontrer son total engagement sur le problème de l'eau potable. Il espère que cette démarche permettra le retour à une situation normale pour l'urbanisme.

J. MOURRUT estime que le projet de budget ne comprend pas les prévisions de reversement de la T.V.A..

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité le budget M.49 de l'exercice 2008.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND, M. CAMICCI, s'abstiennent.

IV FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2008 / Budget Pompes Funèbres M.4.

R. MIAILHE propose pour ce service un projet de budget qu'il qualifie de résiduel. L'unique section de fonctionnement s'équilibre à :

2 035,20 €

Le conseil donne ensuite son accord à l'unanimité pour ce budget.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND, M. CAMICCI, s'abstiennent.

V FINANCES PUBLIQUES : Budget primitif 2008 / Budget Crèche M.14.

Le budget de la crèche « La Marelle », présenté par R. MIALHE, ne comprend qu'une section de fonctionnement, et s'équilibre à la somme de 256 341,73 €.

Les dépenses de personnel représentent plus de 82 % du montant inscrit dans cette section.

En recettes, la prévision de la subvention du budget général s'élève à 136 640,00 €.

J. MOURRUT déplore que le tableau de l'effectif du personnel n'ait pas été transmis à tous les élus.

Le conseil approuve ensuite à l'unanimité le budget 2008 de la crèche.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, s'abstiennent.

VI FINANCES PUBLIQUES : Délégation de pouvoir au Maire pour la réalisation d'emprunts durant l'exercice 2008 :

- **Budget Général M.14**
- **Budget Eau / Assainissement M.49.**

R. COMBES propose à l'assemblée de l'autoriser par délégation à réaliser les emprunts prévus sur les budgets M.14 et M.49 pour 2008.

Ces prévisions sont les suivantes :

- Budget M.14 : 300 000 €
- Budget M.49 : 700 000 €

J. MOURRUT indique que le C.G.C.T. prévoit l'information du Conseil Municipal par le Maire pour tous les actes effectués en vertu des délégations.

Il rappelle la non application de cette règle entre 2001 et 2008.

Le conseil donne ensuite son accord à l'unanimité pour cette délégation.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, D. MILHAU, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND, M. CAMICCI, s'abstiennent.

VII ADMINISTRATION GENERALE : Désignation des membres du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.).

R. COMBES présente à l'assemblée le cadre réglementaire de la C.A.O. qui intervient obligatoirement dans les procédures de marchés publics. Il rappelle que le Maire préside cette commission et qu'il convient d'élire 5 membres du conseil municipal (Titulaires et suppléants). Cette élection doit respecter le principe de la représentation proportionnelle.

J. MOURRUT demande le vote à scrutin secret.

A l'issue du scrutin les conseillers suivants sont déclarés élus.

Titulaires :

- Roger MIAILHE
- Jean-Pierre CIRES
- Nadine SANJUAN
- Didier MILHAU
- Marcel CAMICCI

Suppléants :

- Claude GINIES
- Fabrice MARTINEZ
- Liliane KHLOUDEEFF
- Zina VIARD
- Serge LALLEMAND

VIII ADMINISTRATION GENERALE : Proposition de la liste des contribuables destinés à constituer la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

R. COMBES informe le conseil de la nécessité de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs dans les deux mois qui suivent l'élection.

Il soumet à l'assemblée une liste de 32 noms de contribuables locaux à transmettre aux services fiscaux.

Le conseil donne son accord pour la liste proposée.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Le Maire souhaite informer l'assemblée sur les affaires suivantes :

⇒ **CAMPING MUNICIPAL ETANG-BOYE :**

Depuis le 1^{er} janvier 2008 le camping municipal n'est plus loué au C.C.E. / S.N.C.F..

Les contacts avec d'éventuels repreneurs ont été nombreux et intéressants.

Cependant, pour cet été, l'urgence prime et le choix a été fait d'ouvrir le camping en gestion directe par la mairie.

Le groupe de travail mis en place sur ce dossier s'active quotidiennement pour préparer l'ouverture des installations dès début juin.

⇒ **SECURISATION RESEAU EAU POTABLE :**

R. COMBES rappelle que l'eau distribuée sur le village est potable même si les seuils critiques ont parfois été atteints.

Il indique que depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, de nombreuses démarches ont été entreprises pour lever l'interdiction de construire mise en place par le représentant de l'Etat. La décision de réaliser le bouclage du réseau entre les forages, le réseau B.R.L. et le réservoir de Marras pourrait conduire à un déblocage de cette situation. Une nouvelle décision, attendue avant la mi-mai, permettrait de ne pas aggraver les problèmes du secteur économique local.

⇒ **PROJET MAISON DE RETRAITE :**

S'agissant de ce projet, Monsieur Le Maire fait part des nombreux contacts établis avec des maîtres d'ouvrage.

Le futur établissement sera conçu pour une capacité de 80 lits, conformément à la décision du Conseil Général. Les porteurs de projet sont ainsi mis en concurrence mais le Conseil Général et la D.D.A.S.S. ont un avis prépondérant pour le choix.

En réponse avec S. LALLEMAND, Roger COMBES précise que le projet sera de nature privé.

⇒ S. LALLEMAND souhaite être informé de la procédure contentieuse initiée par la précédente municipalité contre la C.C.C.M. pour le financement de l'hôpital Francis Vals. Il estime qu'il existe actuellement un conflit d'intérêt compte tenu de la présidence du 1^{er} adjoint de la commune.

R. MIAILHE répond au titre de sa double fonction. Il fait un bref historique de ce contentieux suite à une décision prise par la C.C.C.M. le 05 décembre 2007.

Il rappelle que sa fonction de président de la C.C.C.M. consiste entr'autres à appliquer les décisions prises par le conseil communautaire. Il indique qu'un emprunt est prévu à la C.C.C.M. pour appliquer cette décision. Il rappelle également que le recours de la commune de Sigean vise à contester la compétence de la C.C.C.M. pour une telle participation financière.

Il précise que le tribunal administratif jugera la légalité de ce dossier et qu'il convient d'attendre ce jugement.

S. LALLEMAND rappelle l'utilité de cet hôpital pour le secteur Roger MIAILHE ne conteste nullement l'utilité du Centre Francis Vals mais s'étonne d'une telle décision, prise en fin d'exercice 2007.

Fin à 20H30.